



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2014/27

Objet : Décision modificative du budget 2014 DM 1

L'an deux mille quatorze, le 13 juin 2014, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président. La précédente séance prévue le 4 juin avait été annulée faute de quorum suffisant, une nouvelle séance a été convoquée elle ne nécessite pas de quorum.

Séance du 13 juin 2014

Date de convocation :
Le 13 juin 2014

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Vote pour : 5
Vote contre : 5
Abstention : 0

Secrétaire de Séance :

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

**Mme Catherine SAUMONT, M. Victor BERENGUEL, M. Daniel BOSQUET,
Mme Jessica GUIARD, M. Jean BERNARD.**

Etaient représentés :

Mme Valérie GRENARD par M. Daniel BOSQUET, M. Christian DURAND par
Mme Jessica GUIARD

Etaient excusés :

M. Robert FRAYSSINE, M. Jean Pierre GANDOIS, Mme Chantal EYMEOD
M. Pierre VOLLAIRE, M. Robert FRAYSSINE, M. Henri ANDRZEJEVSKI,
M. Bernard ALALRD LATOUR, M. Jean Marie BERNARD, M. Guy BLANC,
M. Joel BONNAFOUX, M. Rémi COSTORIER, M. Roger DIDIER,
M. Christian GRAGLIA, Mme Vanessa PICARD, M. Jean Louis PONCET,
M. Michel ROY, M. Richard SIRI.

Exposé des motifs :

M. Victor BERENGUEL, indique qu'une décision modificative doit être prise pour les motifs suivants :

- Le Conseil régional délibère pour l'attribution d'une aide financière pour l'aménagement des plages de Serre-Ponçon, la somme versée prend en compte les travaux réalisés en 2013 et permet en outre une hausse des dépenses sur cette ligne de 126608[€] TTC. En recette la somme attendue est de 105574€ et de 21034€ inscrite en emprunt potentiellement mobilisable mais qui au final correspond à la TVA remboursée l'année n+1
- Afin de pouvoir bénéficier du FCTVA sur l'étude boîte à outils architecturale du chalet pêche il convient de modifier le compte 2031 de 19097.73€ pour l'inscrire au compte 2138
- Le budget de fonctionnement étant voté à l'opération, il convient de réduire de 5000€ l'enveloppe de dépense de l'opération « 059 Amélioration des sites nautiques » pour l'imputer sur l'opération « 049 amélioration des matériels nautiques »
- Concernant l'étude pour la construction de la capitainerie, il est nécessaire de mandater un bureau de contrôle sécurité et de faire des relevés topographiques supplémentaires pour

S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon

un montant de 25000€ TTC. Cela s'équilibre par l'emprunt potentiellement mobilisable mais qui au final correspond à la TVA remboursée l'année n+1.

- Suite aux rétrocessions d'actif et passifs liés sur la commune de Prunières en 2008 (ponton et emprunt lié) le smadesep a mal imputé les recettes issues de la convention le liant au Club des Sports de la Gendarmerie de Gap. En effet elles ne devaient pas intervenir en investissement mais en fonctionnement. Ainsi il convient d'ajouter 13026.12€ au compte 7718 mais de prévoir une dépense équivalente sur le compte 168748 (compte d'origine). Pour compenser ce déséquilibre il faut alors jouer sur les comptes 021 et 023 de virement entre section.

Ceci étant exposé, il est convenu de ce qui suit.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2014-10 du 21 février 2014 approuvant le BP 2014

CONSIDERANT :

- L'exposé du Rapporteur du Budget,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
modif comptable suite mauvaire imputation en 2010 et 2011 des recettes issues du port de Prunières	023	13026,12	modif comptable suite mauvaire imputation en 2010 et 2011 des recettes issues du port de Prunières	7718	13026,12
Total			Total		
13026,12			13026,12		
Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
076 aménagement de plages	2 312	126608,00	subvention région Paca	1322	105574,00
frais etude maison du lac	21758	19097,73	emprunt mobilisatble sur versement fcva n+1	16411	21034,00
059 aménagement des sites nautiques	21758	-5000,00	frais etude maison du lac	2031	19097,73
049 amelioration du matériel nautique	21758	5000,00			
068 capitainerie	2031	25000,00	emprunt mobilisatble sur versement fcva n+1	16 411	25000
modif comptable suite mauvaire imputation en 2010 et 2011 des recettes issues du port de Prunières	168748	13026,12	modif comptable suite mauvaire imputation en 2010 et 2011 des recettes issues du port de Prunières	021	13026,12
Total			Total		
183731,85			183731,85		

Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P.
Victor BERENGUEL



Extrait du registre des délibérations N° 2014/27 Page 2/3

Membres Adhérents :

Conseil Général des Hautes-Alpes.

Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon

Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.